

# **Commune de Sant'Antonino**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Concomitante sur le projet d'élaboration d'un plan local d'urbanisme et d'une enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage d'assainissement des eaux pluviales.**

Par arrêté du 19 août 2024, Madame le maire de Sant Antonino, Haute-Corse, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et l'ouverture de l'enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage d'assainissement des eaux pluviales approuvée 03 août 2023 par délibération du conseil municipal.

Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Bastia, Mme Carole SAVELLI en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Antony HOTTIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme se déroulera durant 32 jours du **17/09/2024 à 9h00 au 17/10/2024 à 12h** et **l'enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage d'assainissement des eaux pluviales se déroulera durant 32 jours du 17/09/2024 à 14h30 au 17/10/2024 à 16h30**. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie de Sant Antonino.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi que les registres seront déposées en mairie de Sant'Antonino et consultables sur le registre dématérialisé. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les registres dématérialisés seront accessibles aux url suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5593> Pour l'élaboration du plan local d'urbanisme

<https://www.registre-dematerialise.fr/5594> Pour l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et zonage d'assainissement des eaux pluviales

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions pourront être adressées à Madame la Commissaire enquêtrice :

-Par courrier jusqu'au 17/10/2024 inclus (le cachet de la poste faisant foi) en lettre recommandée au siège de l'enquête publique à la mairie de Sant Antonino.

-Sur les registres dématérialisés et sécurisés aux adresses suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5593> Pour l'élaboration du plan local d'urbanisme jusqu'au 17/10/2024 à 12h00.

<https://www.registre-dematerialise.fr/5594> Pour l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et zonage d'assainissement des eaux pluviales Jusqu'au 17/10/2024 à 16h30.

-aux adresses mails suivantes :

[enquete-publique-5593@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5593@registre-dematerialise.fr) pour PLU jusqu'au 17/10/2024 à 12h00.

[enquete-publique-5594@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5594@registre-dematerialise.fr) pour PZA jusqu'au 17/10/2024 à 16h30.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur les registres dématérialisés.

Madame la Commissaire enquêtrice recevra le public aux jours et heures suivants :

Pour l'élaboration du plan local d'urbanisme :

Le mardi 17/09/2024 de 9h00 à 12h00

Le jeudi 26/09/2024 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 04/10/2024 de 9h00 à 12h00

Le jeudi 17/10/2024 de 9h00 à 12h00

Pour l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et zonage d'assainissement des eaux pluviales :

Le mardi 17/09/2024 de 14h30 à 16h30

Le jeudi 26/09/2024 de 14h30 à 16h30

Le vendredi 04/10/2024 de 14h30 à 16h30

Le jeudi 17/10/2024 de 14h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie et sur le site des registres dématérialisés.

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Sant'Antonino, le 27 août 2024

Mme le Maire,

Roxane BARTHELEMY